PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

Délibération n°2026-09-28-061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil D'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'ORNE

Séance du 28 septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt et un septembre, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18

Etaient présents : Camille DAEL, Hugo DUPONT, Wiener FLEURIMOND, Françoise GARCIA, Paule GOUIN, Elisabeth JOSSET, Caroline LAGOUTTE, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Christine LOUATRON, Véronique LOUWAGIE, Delphine PRIEUR, Martine RICHARD, Brigitte SALVINI, Éric ZO.

DATE DE LA CONVOCATION
21/09/2026

Pouvoirs : Véronique HELLEUX donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Corine LE BLÉVEC donne pouvoir à Christine LOUATRON
Sophie THERY donne pouvoir à Paule GOUIN

Absents excusés : Véronique HELLEUX, Corine LE BLÉVEC, Patrice REINHART, Sophie THERY.

OBJET

Projet de fonctionnement du Lieu Accueil Enfant-Parent.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un dispositif visant à proposer aux jeunes enfants et à leurs parents un espace d'accueil, d'écoute, de rencontre et de soutien à la parentalité, accessible à tous et sans condition d'inscription préalable.
Le LAEP constitue un dispositif intégré à l'offre petite enfance et parentalité du territoire. Porté par le centre social, il s'inscrit dans une dynamique de complémentarité avec les différents acteurs locaux et notamment avec la Maison de la Petite Enfance (MPE), afin de favoriser la continuité des parcours, la complémentarité des actions proposées aux familles et la mise en réseau des professionnels.
Le projet de fonctionnement définit les orientations, les modalités d'organisation et les principes d'accueil du LAEP du territoire. Initialement créé en 2005 sur le territoire, le LAEP a toujours évolué pour s'adapter aux besoins repérés sur le territoire et aux attentes des familles.
Ce nouveau projet se fonde sur la volonté de renforcer les coopérations et de favoriser une utilisation pertinente des compétences présentes sur le territoire. Il consacre ainsi une démarche de mutualisation entre la Maison de la Petite Enfance et le LAEP, avec l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants de le MPE aux côtés de l'animatrice du centre social. Un deuxième créneau d'accueil est en outre proposé pour enrichir l'offre existante et permettre une plus grande souplesse d'accès pour les familles.
Ce projet doit toutefois être considéré comme un document évolutif, susceptible d'être ajusté au regard des évolutions du territoire, des besoins

Acte reçu en préfecture le
09 octobre 2026
Publié en ligne le
09 octobre 2026
Certifié exécutoire

La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE

C.I.A.S. Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

des familles, des pratiques professionnelles et de l'évaluation du fonctionnement du LAEP.
Ce projet de fonctionnement s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur applicable aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents et prend en compte les orientations et recommandations des organismes compétents, notamment en matière d'accueil, de posture des accueillants, de confidentialité, d'anonymat et de respect des principes fondamentaux qui fondent l'intervention en LAEP. Il constitue un cadre de référence partagé pour l'ensemble des professionnels et partenaires intervenant dans le dispositif.
Après sa validation en CA du CIAS, le projet devra être validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire afin de bénéficier de la prestation de service de la branche Famille.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.311-7 et R311-34 ;
- Vu les statuts du CIAS des Pays de L'Aigle ;
- Vu le projet de fonctionnement du service « Lieu Accueil Enfant-Parent » joint en annexe à la présente note

- Considérant qu'il incombe au conseil d'administration de fixer les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des services gérés par l'établissement public ;
- Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, chaque établissement ou service social ou médico-social doit élaborer un projet de fonctionnement afin de définir les droits et les devoirs de l'usager et de fixer les modalités d'organisation de la structure ;

La Vice-présidente expose les grandes lignes, les nouveautés et les objectifs du projet de fonctionnement ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent projet de fonctionnement du Lieu Accueil Enfant-Parent.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit projet ainsi que tout document afférent à son exécution.
- **PRÉCISE** que ce projet entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le
09 octobre 2026
Publié en ligne le
09 octobre 2026
Certifié exécutoire

La Vice-présidente,
Nathalie LENÔTRE

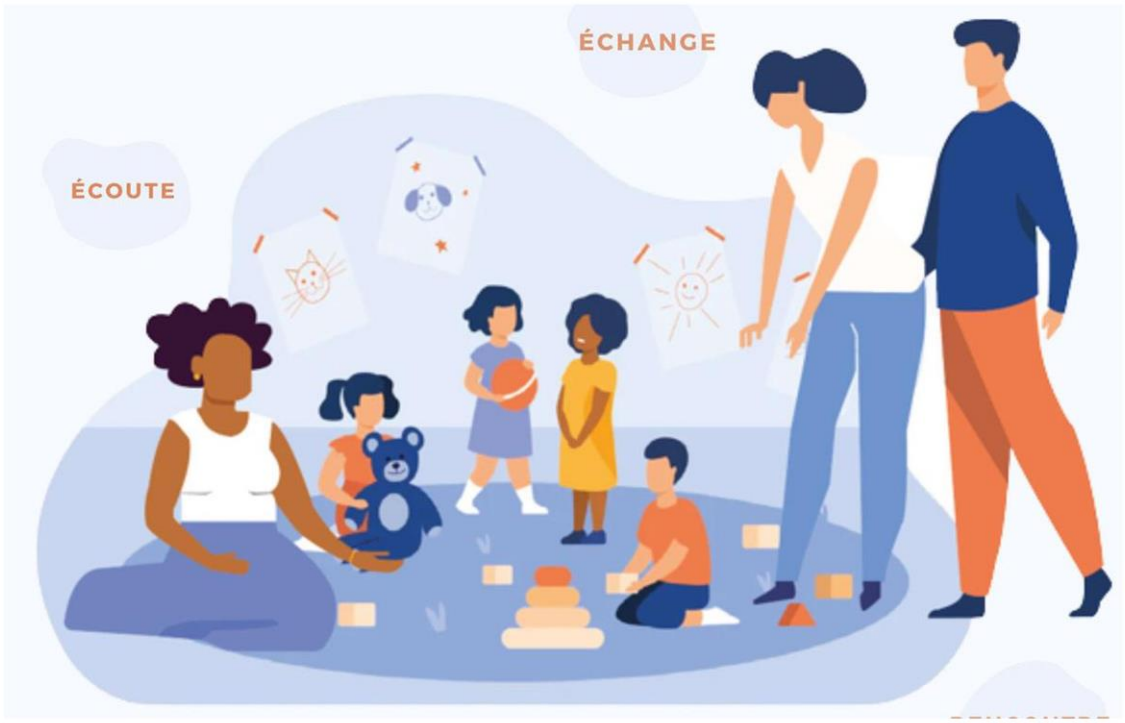
C.I.A.S des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

La Parent'aise

Lieu Accueil Enfant-Parent

La Parent'Aise est un lieu qui favorise la relation parent-enfant à travers le jeu.



PAYS DE L'AIGLE

Caf de l'Orne

ars Agence Régionale de Santé Normandie

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

I/ FICHE D'IDENTITE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS 2

II/ CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT 3

A/Portrait du territoire et de sa population 3

B/Synthèse du diagnostic petite enfance 0-3 ans 7

III/ ORIGINE DU PROJET 8

IV/ LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « PARENT'AISE » 8

A/ Valeurs et principes de LA PARENT'AISE 8

B/ Objectifs de LA PARENT'AISE 9

C/ Postures et missions des accueillants du LAEP 9

D/ Les modalités d'accueil des familles au LAEP 11

La formation continue des accueillantes 11

L'analyse de la pratique professionnelle 11

V/ FONCTIONNEMENT 12

A/ Amplitude d'ouverture, périodicité 12

B/ Conditions d'accueil 12

VI/ LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 13

A/ L'équipe du LAEP 13

La vie d'équipe 13

B/ Un dispositif au cœur de l'espace famille du Pôle animation 14

C/ Les modalités de communication 14

D/Moyens matériels et financiers 14

E/ Le Partenariat 14

VII/ LES MODALITES D'EVALUATION 15

VIII/ ANNEXES 15

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

INTRODUCTION

Le présent projet de fonctionnement définit les orientations, les modalités d'organisation et les principes d'accueil du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) du territoire. Il s'inscrit dans une démarche territoriale visant à proposer aux jeunes enfants et à leurs parents un espace d'accueil, d'écoute, de rencontre et de soutien à la parentalité, accessible à tous et sans condition d'inscription préalable.

Le LAEP constitue un dispositif intégré à l'offre petite enfance et parentalité du territoire. Porté par le centre social, il s'inscrit dans une dynamique de complémentarité avec les différents acteurs locaux et notamment avec la Maison de la Petite Enfance (MPE), afin de favoriser la continuité des parcours, la complémentarité des actions proposées aux familles et la mise en réseau des professionnels.

Dans cette volonté de renforcer les coopérations et de favoriser une utilisation pertinente des compétences présentes sur le territoire, une démarche de mutualisation entre la Maison de la Petite Enfance et le LAEP est mise en place. Ainsi, une professionnelle de la MPE, éducatrice de jeunes enfants, consacrera une partie de son temps de travail à l'accueil au sein du LAEP. Cette organisation permet de croiser les compétences, les regards et les expériences, tout en maintenant la spécificité du LAEP et de sa posture d'accueil. Elle contribue également à renforcer les liens entre les différents dispositifs du territoire au bénéfice des enfants et de leurs familles.

Le fonctionnement du LAEP est amené à évoluer afin de répondre au mieux aux besoins repérés sur le territoire et aux attentes des familles. Dans cette perspective, l'ouverture d'un deuxième créneau d'accueil vient enrichir l'offre existante et permettre une plus grande souplesse d'accès pour les familles. Le présent projet doit ainsi être considéré comme un document évolutif, susceptible d'être ajusté au regard des évolutions du territoire, des besoins des familles, des pratiques professionnelles et de l'évaluation du fonctionnement du LAEP.

Ce projet de fonctionnement s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur applicable aux Lieux d'Accueil Enfants-Parents et prend en compte les orientations et recommandations des organismes compétents, notamment en matière d'accueil, de posture des accueillants, de confidentialité, d'anonymat et de respect des principes fondamentaux qui fondent l'intervention en LAEP. Il constitue un cadre de référence partagé pour l'ensemble des professionnels et partenaires intervenant dans le dispositif.

La mutualisation mise en œuvre entre les deux dispositifs vise à favoriser leur complémentarité et leur coopération, dans le respect du cadre propre au LAEP et de celui de la Maison de la Petite Enfance.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

I/ FICHE D'IDENTITE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

NOM DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : LA PARENT'AISE

ADRESSE : POLE ANIMATION SOCIALE
1 rue de la Maladrerie
61300 l'Aigle
TELEPHONE :
02 33 84 90 28

1ère OUVERTURE DU LAEP : 2005

GESTIONNAIRE/NATURE JURIDIQUE : Communauté de communes des pays de L'Aigle

CORRESPONDANT(S) : CIAS des pays de L'Aigle
Président : Véronique LOUWAGIE
Vice-Présidente : Nathalie LENOTRE
Directrice : Camille TOLDRE

ADRESSE : 5, place du Parc - 61300 L'AIGLE
TELEPHONE : 02 33 34 70 86

REFERENTS DU LIEU :
Directeur Pôle Animation Sociale &AESIA : en cours de recrutement ; Camille TOLDRE par intérim
Référent famille : en cours de recrutement

ADRESSE : 1 rue de la maladrerie - 61300 l'Aigle
TELEPHONE : 02 33 84 90 28

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

II/ CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

(Sources actualisées : Insee 2023-2025, Kit CTG Caf 2025, diagnostic CTG 2026)

A/Portrait du territoire et de sa population

Portrait du territoire

Actualisation 2026

Portrait du territoire

32	24 782	45,3
Communes	Habitants en 2023 (-4,0 % vs 2018)	hab./km² (47,3 dans l'ancien diagnostic)

ÉVOLUTION : 25 823 habitants en 2018 → 24 782 en 2023, soit environ -4,0 %. La densité passe de 47,3 à 45,3 hab./km².

L'armature du territoire :

- L'Aigle, **ville-centre**, concentre une part importante des emplois, commerces et services.
- Le territoire, à **dominante rurale**, est structuré autour de L'Aigle et de plusieurs pôles de proximité.
- Entre 2017 et 2023, **la population diminue en moyenne de 0,8 % par an**, plus rapidement que dans l'Orne (-0,5 % par an).
- La baisse s'explique à la fois par un **solde naturel négatif** (-0,4 % par an) et par un solde apparent des entrées-sorties négatif (-0,5 %).
- Le territoire reste **peu dense** et comprend un **quartier prioritaire de la politique de la ville à L'Aigle,** au sein duquel est localisé le centre social.

Sources : Insee, RP2017 et RP2023, paru le 06/08/2026 ; état civil 2025.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Population et familles

Actualisation 2026

Une population en diminution et vieillissante

19,9 %	26,4 %	64	+29 %
Moins de 18 ans	65 ans et +	Indice jeunesse (72 en 2018)	Familles monoparentales 2012-2023

ÉVOLUTION : L'indice de jeunesse passe de 0,72 en 2018 à 0,64 en 2022.
Parallèlement, le nombre de familles monoparentales progresse de 851 en 2012 à 1 098 en 2023 (+29 %).

Structure de la population (2022)

- Les moins de 18 ans représentent 19,9 % de la population et les 18-24 ans 5,9 % : **les moins de 25 ans représentent donc environ un quart de la population**.
- Les 65 ans et plus représentent 26,4 % de la population : le **vieillissement du territoire** se confirme.
- L'indice de jeunesse s'établit à 64 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans ou plus, **en baisse** par rapport à 2018 (72).
- La structure par âge confirme ainsi une **diminution relative du poids des jeunes générations**.

Des configurations familiales diversifiées

- 1 098 **familles monoparentales** sont recensées en 2023, contre 851 en 2012 : +247 familles, soit +29 % en onze ans.
- Près **d'une famille avec enfant(s) sur trois** est monoparentale ; dans le QPV de La Madeleine–Maréchal Leclerc, cette part atteint 52 %.
- Cette progression constitue une **évolution structurante pour les besoins de soutien à la parentalité et de lutte contre l'isolement**.

Sources : Insee RP 2018, 2022 et 2023 ; Kit CTG Caf 2025 ; diagnostic Petite enfance et parentalité 2026.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Zoom sur les populations allocataires

Actualisation 2026

Des fragilités familiales et économiques importantes

4 595	10 585	42,4 %	2 175
Foyers allocataires (-1,0 %/an 2019-2024)	Personnes couvertes	Population couverte (44,9 % auparavant)	Familles allocataires (-1,9 %/an)

ÉVOLUTION : le nombre de familles allocataires diminue en moyenne de 1,9 % par an entre 2019 et 2024.
Le taux de population couverte par la Caf passe de 44,9 % dans l'ancien diagnostic à 42,4 % en 2024.

Familles monoparentales

- 780 **familles monoparentales** allocataires.
- Elles représentent 35,9 % des familles allocataires, contre 32,8 % dans l'Orne.
- 60,1 % sont **à bas revenus** : une proportion proche mais légèrement supérieure aux 59,6 % du précédent diagnostic.

Niveau de revenu

- 1 810 foyers allocataires sont à **bas revenus**.
- 43,8 % des foyers aux revenus connus sont à bas revenus, contre 40,2 % dans l'Orne (+3,6 points).
- 36,6 % des familles allocataires sont à bas revenus, contre 33,5 % dans l'Orne (+3,1 points).
- 28,8 % des foyers dépendent des prestations à 50 % ou plus.

Sources : Caf, FR6 décembre 2024 ; Kit CTG, version septembre 2025. Données d'effectifs arrondies conformément au secret statistique Caf.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Insertion / emploi et fragilisation des ménages

Actualisation 2026

Des fragilités socio-économiques qui restent marquées

74,5 %	13,2 %	43,8 %	19,6 %
Taux d'activité (+1,3 pt vs 2018)	Chômage (-1,3 pt vs 2018)	Foyers à bas revenus (+3,6 pts vs Orne)	Foyers avec enfant(s) dépendants à 50 % ou +

ÉVOLUTION : le taux d'activité progresse légèrement (73,2 % en 2018 → 74,5 % en 2022), tandis que le chômage recule (14,5 % → 13,2 %).
Il reste toutefois supérieur de 2 points à celui de l'Orne (11,2 %).

- Le **taux d'activité** des 15-64 ans atteint 74,5 % en 2022, soit +1,3 point par rapport au chiffre de 2018 repris dans l'ancien projet.
- Le **taux de chômage** s'établit à 13,2 % en 2022 : il baisse de 1,3 point par rapport à 2018 (14,5 %), mais reste supérieur à l'Orne (11,2 %).
- 43,8 % des foyers allocataires aux revenus connus sont à **bas revenus**, contre 40,2 % dans l'Orne : +3,6 points.
- Pour les familles allocataires, la part à bas revenus atteint 36,6 %, contre 33,5 % dans l'Orne : +3,1 points.
- **Parmi les foyers allocataires avec enfant(s), 19,6 % dépendent des prestations Caf pour au moins la moitié de leurs ressources et 7,7 % en dépendent totalement.**

À retenir pour le LAEP : malgré une légère amélioration de certains indicateurs d'emploi, les fragilités économiques restent plus marquées que dans l'Orne. Elles peuvent se cumuler avec l'isolement et les contraintes familiales.

Sources : ancien projet de fonctionnement LAEP (données 2018) ; Kit CTG Caf 2025, Insee RP 2022 et Caf FR6 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

B/Synthèse du diagnostic petite enfance 0-3 ans

DES BESOINS TOUJOURS RENOUVELÉS

Une population familiale

- 189 naissances domiciliées en 2025, contre 239 dans le précédent diagnostic : **50 naissances de moins** (-20,9 %).
- 598 enfants de moins de 3 ans en 2024, contre 638 en 2022 : **-40 enfants** (-6,3 %).
- 560 enfants de foyers allocataires ont moins de 3 ans en 2024 ; leur nombre diminue en moyenne de 1,2 % par an entre 2019 et 2024.
- Dans le même temps, le nombre de **familles monoparentales** a progressé de 29 % entre 2012 et 2023.

Des besoins de soutien à la parentalité

- **1 320 enfants de moins de 6 ans** constituent le public potentiel du LAEP.
- 35,9 % des familles allocataires sont monoparentales ; cette part atteint 52 % dans le QPV.
- 60,1 % des familles monoparentales allocataires sont à bas revenus.
- Les besoins repérés concernent notamment **l'isolement, les échanges entre parents, le soutien dans la relation parent-enfant et le répit parental**.

ÉVOLUTIONS MARQUANTES : moins de jeunes enfants, davantage de familles monoparentales et une offre d'accueil individuel en recul.
Ces évolutions renforcent l'intérêt d'un soutien parental accessible et de proximité.

UNE OFFRE D'ACCUEIL EN MUTATION

- **100 places d'accueil collectif** sont maintenues dans trois EAJE.
- Le taux de couverture passe de 63,7 % en 2022 à **53,7 % en 2023** : -10 points en un an. Il est inférieur de 5,5 points à l'Orne et de 7,2 points à la France.
- Le Kit CTG mesure une **diminution annuelle moyenne de 6,9 % du nombre d'assistantes maternelles actives** en décembre entre 2019 et 2024.
- Le diagnostic territorial 2026 confirme une érosion de l'accueil individuel et la nécessité **d'anticiper le vieillissement et les départs de professionnelles**.

ENJEUX PETITE ENFANCE

1	2	3
SECURISER LES MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS	REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUE DES FAMILLES	ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE L'ENFANT ET ASSURER LE RELAI ENTRE PROFESSIONNELS

Sources : ancien projet LAEP 2023 ; Kit CTG Caf 2025 (Insee RP 2022, Caf FR6 2024, données petite enfance 2022-2024) ; diagnostic Petite enfance et parentalité 2026.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

III/ ORIGINE DU PROJET



IV/ LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS « PARENT'AISE »

A/ Valeurs et principes de LA PARENT'AISE

Le LAEP La Parent'aise s'appuie sur des **valeurs d'accueil, d'écoute, de bienveillance, de respect et de non-jugement**. Il propose un espace ouvert à tous, dans lequel chaque enfant, chaque parent ou adulte référent peut trouver une place, à son rythme et sans avoir à justifier sa présence.

L'accueil repose sur une **démarche volontaire** : les familles viennent librement, sans inscription préalable et peuvent fréquenter le lieu selon leurs besoins et leurs envies. Le LAEP n'a pas vocation à apporter des réponses toutes faites ni à délivrer des conseils éducatifs de manière prescriptive. Il privilégie l'écoute, l'échange et la valorisation des compétences des parents.

La **relation enfant-parent** constitue le cœur de l'accueil. Le LAEP offre un espace où l'enfant peut jouer, expérimenter, rencontrer d'autres enfants et progressivement découvrir la vie collective, tout en restant accompagné par son parent ou l'adulte référent.

Les jeux et l'aménagement de l'espace constituent des **supports à la rencontre et à la relation** ; le LAEP n'est pas un lieu d'animation proposant un programme d'activités prédéfini.

Le fonctionnement du LAEP repose également sur les **principes d'anonymat et de confidentialité**. Les familles doivent pouvoir s'exprimer librement et être assurées que leur fréquentation du lieu et les échanges qui s'y déroulent sont respectés. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité dans le cadre de leur fonction, dans les limites prévues par la loi.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Enfin, le LAEP porte une attention particulière à la **diversité des familles, à l'inclusion, au respect des différences et à l'égalité de chacun.** Il constitue un espace de rencontre favorisant le lien social, la confiance et le sentiment de ne pas être seul dans son expérience de parent.

Le fonctionnement du LAEP repose sur une démarche de **complémentarité avec les acteurs du territoire**. Les professionnels peuvent orienter ou informer les familles vers les ressources existantes lorsque celles-ci expriment un besoin particulier, tout en respectant la posture spécifique du LAEP et son absence de visée thérapeutique ou d'injonction éducative.

B/ Objectifs de LA PARENT'AISE

Le LAEP La Parent'aise a pour objectif principal de **proposer aux jeunes enfants et à leurs parents un espace de proximité favorisant la relation enfant-parent, l'éveil, la socialisation et le soutien à la parentalité.**
Il vise notamment à :
Favoriser la qualité de la relation entre l'enfant et son parent, en offrant un temps privilégié de jeu, de découverte et de partage dans un environnement sécurisant.
Participer à l'éveil et à la socialisation progressive de l'enfant, en lui permettant de rencontrer d'autres enfants, d'expérimenter la vie collective et de développer progressivement son autonomie, dans le respect de son rythme.
Soutenir les parents dans leur rôle, en leur permettant de partager leurs expériences, leurs questionnements et leurs préoccupations avec d'autres parents et avec des accueillants formés à l'écoute.
Valoriser les compétences et les ressources des parents, en reconnaissant chacun comme acteur de la relation avec son enfant et en favorisant la confiance dans ses propres capacités.
Rompre l'isolement social, en créant un espace convivial favorisant les rencontres, les échanges et la création de liens entre familles. Le LAEP peut ainsi constituer un **point d'appui particulièrement important pour les parents qui vivent une période d'isolement géographique, familial ou social**.
Accompagner les moments de transition et de séparation, notamment lorsque l'enfant se prépare à l'entrée en collectivité ou à l'école, en offrant un cadre sécurisant permettant à l'enfant comme à son parent d'expérimenter progressivement la séparation.
Favoriser l'accès des familles aux ressources du territoire, en permettant, lorsque cela est pertinent, de faire connaître les services, équipements et professionnels susceptibles de répondre à leurs besoins, sans transformer le LAEP en lieu d'orientation systématique.
Participer à une dynamique territoriale de soutien à la parentalité, en développant les complémentarités et les coopérations avec les acteurs de la petite enfance, de la parentalité et de l'action sociale.
Renforcer les complémentarités entre les acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité, notamment à travers le partenariat entre la Maison de la Petite Enfance et le LAEP. La mutualisation de compétences permet de croiser les regards professionnels, de favoriser la connaissance réciproque des dispositifs et de proposer aux familles une offre plus lisible et complémentaire à l'échelle du territoire.

C/ Postures et missions des accueillants du LAEP

Une posture spécifique :

Les accueillants du LAEP occupent une place centrale dans la qualité de l'accueil proposé aux familles. Ils sont **formés à l'écoute** et à la posture spécifique au LAEP.

Leur rôle repose avant tout sur une **présence disponible, attentive et bienveillante**, permettant à chacun de trouver sa place, d'être écouté et de participer à son rythme.

L'accueillant adopte une **posture spécifique**, fondée sur l'écoute, la disponibilité, la neutralité, le non-jugement, l'absence de questions intrusives, et le respect de chacun. **Il ne se positionne ni comme expert de la parentalité, ni comme éducateur du parent ou de l'enfant**. Il ne cherche pas à apporter systématiquement des réponses ou des solutions, mais accompagne les échanges et permet à chacun de cheminer à partir de ses propres ressources et expériences.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

L'accueillant est attentif à ce qui se joue dans la relation entre l'enfant et l'adulte qui l'accompagne. Il peut **mettre des mots** sur ce qu'il observe, **soutenir une interaction**, **valoriser une compétence parentale** ou **proposer un regard extérieur**, sans jamais se substituer au parent dans sa relation avec son enfant.

L'accueillant veille à créer les conditions favorables à la rencontre et à la parole, tout en laissant aux familles la liberté de s'exprimer ou simplement de profiter du lieu et de ses espaces de jeu.

Les **échanges entre parents** constituent également une ressource importante. L'accueillant favorise la circulation de la parole et les rencontres entre les familles, afin que chacun puisse partager son expérience, découvrir d'autres façons de faire et prendre appui sur les échanges avec ses pairs.

Les missions des accueillants :

Dans le cadre de leur fonction, les accueillants ont pour principales missions :

- Accueillir chaque famille de manière individualisée, chaleureuse et respectueuse ;
- Créer un climat sécurisant et convivial permettant aux enfants et aux adultes de se sentir à leur place ;
- Être disponibles pour écouter les parents et les adultes accompagnants, sans jugement et dans le respect de leur rythme ;
- Favoriser les échanges entre parents et les rencontres entre les familles ;
- Accompagner l'enfant dans sa découverte du lieu, des autres enfants et du jeu libre ;
- Veiller au respect des règles de vie du LAEP et à la sécurité de tous ;
- Contribuer à maintenir un espace accueillant, adapté aux jeunes enfants et propice aux échanges ;
- Respecter les principes d'anonymat, de confidentialité et de discrétion professionnelle.

Le référentiel national prévoit une présence d'au moins **deux accueillants par séance**, ainsi qu'une **formation à la posture d'accueillant** et des **temps réguliers d'analyse de la pratique.**

Une posture adaptée à la fonction d'accueillant :

Certains accueillants du LAEP peuvent exercer parallèlement leurs fonctions dans d'autres structures ou services du territoire. Cette complémentarité constitue une richesse pour le dispositif, en permettant de **croiser les compétences et les regards professionnels**.

Toutefois, lorsqu'il intervient au LAEP, le professionnel adopte pleinement la posture spécifique d'accueillant LAEP. Il ne transpose pas les modalités d'intervention propres à son autre lieu d'exercice et ne se positionne pas comme professionnel référent de la famille.

Ainsi, la professionnelle de la Maison de la Petite Enfance intervenant comme accueillante au LAEP ne se situe pas dans une relation de suivi ou d'accompagnement individuel telle qu'elle pourrait exister dans le cadre de ses fonctions à la MPE. Les informations recueillies dans le cadre du LAEP restent soumises aux principes d'anonymat, de confidentialité et de discrétion propres au dispositif.

La qualité de l'accueil repose sur cette complémentarité et la réflexion collective de l'équipe d'accueillants. Les professionnels sont amenés à partager leurs observations, à questionner leurs pratiques et à réfléchir collectivement aux situations rencontrées.

Des temps de coordination permettent de **faire évoluer le fonctionnement du LAEP en fonction des besoins observés et des retours des familles**. Les temps d'analyse de la pratique constituent un espace essentiel pour prendre du recul sur sa posture, questionner ses interventions et prévenir les situations de positionnement inadapté.

Cette démarche contribue à maintenir une culture commune de l'accueil, malgré la diversité des parcours professionnels et des lieux d'exercice des accueillants.

Cette distinction des postures permet de garantir aux familles un espace véritablement libre, sécurisant et différent des autres lieux qu'elles peuvent fréquenter sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

D/ Les modalités d'accueil des familles au LAEP

Le jeu, principal outil pour favoriser et renforcer la relation parent-enfant :

Au LAEP, jouer, c'est se rencontrer, partager et grandir ensemble.

La pratique du jeu :

- Aide à créer et construire la relation parents-enfants. En effet jouer est synonyme de plaisir, de partage, de communication.
- Est un moyen d'expression et de communication, favorise le rapprochement, demande de l'échange entre l'enfant et son parent et par ce biais, accompagne enfants et parents dans la compréhension et la communication mutuelle.
- Conduit la famille à investir, à s'approprier, par le plaisir de jouer, d'autres espaces.
- Favorise le développement de l'enfant, la découverte de ses capacités par de nouvelles expériences de jeu, seul, avec son parents, d'autres parents et avec ses pairs.
- Conforte, valorise ou accompagne le parent dans ses capacités parentales.

La formation continue des accueillantes

Les accueillantes de LA PARENT'AISE doivent bénéficier de **ressources**, de **temps dédiés** et de **formations** régulières en lien avec leur posture d'accueillante, l'accompagnement du jeune enfant et les notions autour de la parentalité :

- Formation à la posture d'accueillante en LAEP, à l'écoute active,
- Conférences et journées d'études,
- Analyse de la pratique professionnelle,
- Documentation en lien avec l'accueil du jeune enfant et son développement,
- Rencontres départementales des LAEP organisées par la CAF de l'Orne.

La CAF constitue un des partenaires fondamentaux du LAEP. C'est un partenaire financier et technique. Il permet aussi au LAEP d'être accompagné et conseillé tout au long de son évolution.

L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse des pratiques professionnelles constitue un temps essentiel pour les accueillantes du LAEP. Elle permet de **prendre du recul sur les situations rencontrées, de questionner sa posture et de partager les observations et ressentis avec l'équipe**, dans un cadre confidentiel et bienveillant. Ce temps de réflexion collective contribue à maintenir une posture d'accueil adaptée aux spécificités du LAEP, à prévenir les jugements ou les interventions trop directives et à mieux comprendre les enjeux liés aux relations entre enfants, parents et accueillantes. Elle favorise également la cohésion de l'équipe, l'évolution des pratiques et le maintien d'une qualité d'accueil au bénéfice des familles.

L'analyse des pratiques permet ainsi aux accueillantes de prendre soin de leur posture pour pouvoir, à leur tour, offrir aux familles un espace d'écoute, de confiance et de sécurité.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026



V/ FONCTIONNEMENT

A/ Amplitude d'ouverture, périodicité

- Le mercredi matin : de 9h à 11h15 à la Micro-crèche située au sein de la Résidence autonomie pour personnes âgées « Les Archers » à L'Aigle
- Le vendredi matin de 8h45 à 10h45 à la Maison de la Petite Enfance (avenue du Perche)

B/ Conditions d'accueil

- LA PARENT'AISE est ouverte aux parents et à la famille élargie (oncle, tante, grands-parents) avec leurs enfants de 0 à 5 ans, ainsi qu'aux futurs parents.
- L'accueil est libre, confidentiel et sans inscription. Cela signifie que les familles peuvent arriver et repartir à l'heure qui leur convient sur la plage d'ouverture.
- 2 accueillantes, formées à l'écoute active accueillent les familles.
- La confidentialité ainsi que l'anonymat des personnes sont respectées. Néanmoins, les accueillantes proposent aux parents d'inscrire le prénom de leurs enfants sur un tableau afin d'amorcer et de faciliter les échanges.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

VI/ LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

A/ L'équipe du LAEP

Pour assurer une continuité de l'accueil des familles et donc garantir une ouverture hebdomadaire du lieu, un partenariat est établi avec la Maison de la Petite Enfance de L'Aigle.

Ainsi, l'équipe du LAEP est composée de 2 professionnelles :

- 1 accueillante de l'Espace famille du Pôle animation
- 1 accueillante de la Maison de la Petite Enfance

Un référent famille de l'Espace Famille du Pôle Animation pourra compléter l'équipe.

La vie d'équipe

Des temps de réunions internes sont organisés une fois/trimestre :

- Élaboration et mise à jour du projet de fonctionnement du LAEP,
- Mise à jour des outils d'information (charte de fonctionnement, support de communication…),
- Organisation, réajustement du lieu d'accueil. Mise à disposition des locaux par les structures petite enfance mais jeux/jouets du LAEP

Sur la gestion des accueils, les accueillantes développent des savoir-faire

En aval des séances :

- assurer la maintenance et le renouvellement d'un stock de jeux de qualité et l'entretien des mobiliers et accessoires,
- S'assurer de laisser les locaux propres et désinfectés,
- Faire remonter les besoins matériels en cas de nécessité.

Au cours de la séance :

- Aménager l'espace : optimiser le site en tenant compte des besoins des enfants et des parents, des contraintes et des objectifs du LAEP,
- Accueillir les familles de façon personnalisée,
- Réaliser l'évaluation quantitative (nombre d'enfants, nombre d'adultes),
- Garantir le cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie),
- Trouver la distance adéquate (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations),
- Être disponible et dans l'écoute active,
- Être attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants-parents et parents-parents, faire du lien entre les participants,
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs demandes.

En aval des séances :

- Évaluer les séances : faire le point en fonction des constats au regard des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs),
- Participer aux temps d'analyse de pratique avec un intervenant extérieur,
- Assurer la maintenance et le renouvellement d'un stock de jeux de qualité et l'entretien des mobiliers et accessoires,
- Faire remonter les constats, les besoins.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

B/ Un dispositif au cœur de l'espace famille du Pôle animation

LA PARENT'AISE est une action phare de l'Espace Famille et intégrée dans une cohérence de parcours d'accompagnement de la parentalité, tel que le prévoit le cahier des charges des centres sociaux agréés par la CAF.

LA PARENT'AISE est aussi un lieu ressources pour les familles qui peuvent être informées des différentes propositions du centre social à leur destination et avoir la possibilité de découvrir ou d'intégrer d'autres actions lorsqu'elles le souhaitent, voire de proposer et mettre en œuvre de nouveaux projets en étant accompagnées.

C/ Les modalités de communication

Les vecteurs de communication concernant le LAEP sont :

- Le site de la CDC des Pays de L'Aigle
- Les affiches et flyers diffusés sur les différentes structures recevant des familles (EAJE, Pôle Animation, CIAS, Mairies, partenaires médico-sociaux…)
- La diffusion des flyers d'information via les échanges inter-services, partenariaux…
- L'orientation par les partenaires
- La presse locale (journal et KOLECTI'V RADIO).

D/Moyens matériels et financiers

Moyens matériels :

- Divers jeux pédagogiques adaptés,
- Mobilier (tables, chaises)
- Tapis d'éveil pour accueillir les plus petits et modules de motricité,
- Alimentation et boissons pour collation,
- Cafetière et bouilloire.

Moyens financiers :

LA PARENT'AISE est financée par :

- La CAF à hauteur de 40%
- CIAS des Pays de l'Aigle à hauteur de 60%

E/ Le Partenariat

L'Espace Famille du POLE ANIMATION &AESIA communique régulièrement avec les partenaires sur ses actions afin de **toucher un maximum de familles du territoire**.

LA PARENT'AISE s'inscrit ainsi dans les actions valorisées par le **Réseau parentalité de la CTG des Pays de L'Aigle**.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Les partenaires de LA PARENT'AISE :

- Les familles.
- Les associations caritatives du territoire.
- Les écoles.
- La Direction Territoriale de l'Action Social et notamment les services de PMI.
- Le service social du centre Hospitalier de l'Aigle.
- La CAF.
- La MSA.
- Le CIAS des Pays de l'Aigle et ses différents services.
- Les lieux culturels du territoire.

VII/ LES MODALITES D'EVALUATION

Pour assurer le suivi de l'activité de LA PARENT'AISE, l'équipe des accueillantes utilise différents outils d'évaluation :

- **Un cahier de suivi de séance** qui répertorie les données quantitatives suivantes : le nombre de personnes présentes par séance : nombre d'enfants et nombre d'adultes ; le nombre de séances, l'amplitude d'ouverture hebdomadaire,
- **Un planning du binôme**, avec la présence des accueillantes et les fermetures éventuelles de la structure
- **Un questionnaire de satisfaction** pour les nouvelles familles (évaluation qualitative) (cf/ annexe)
- **Une fiche de débriefing** de séance pour l'analyse des besoins en termes d'organisation, gestion de l'accueil, repérage des besoins matériels, aménagement…

VIII/ ANNEXES

- Charte d'accueil
- Questionnaire de satisfaction
- Plaquette de communication

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

CHARTE DU LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT

LA PARENT'AISE

- ✓ LA PARENT'AISE vous accueille **les mercredis de 9 h 00 à 11 h 15** à la halte-garderie « Les Archers » et **les vendredis de 8h45 à 10h45** à la Maison de la Petite Enfance, de façon anonyme, en accès libre et sans inscription. Accueil gratuit.
- ✓ Sont admis tous les enfants de 0 à 5 ans, obligatoirement accompagnés d'un adulte, membre de la famille
- ✓ A l'arrivée de chaque famille, un(e) accueillant (e) inscrit le prénom des enfants sur un support ludique pour faciliter les échanges
- ✓ Durant l'accueil, les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant
- ✓ La PARENT'AISE est un lieu où chacun peut s'exprimer dans le respect mutuel et la confidentialité
- ✓ Toute personne fréquentant la PARENT'AISE est invitée à être tolérante et respectueuse de chacun, du matériel et des lieux

Les accueillantes accompagnent, écoutent, échangent, dans la neutralité et la discrétion.

LA PARENT'AISE EN PRATIQUE

- ✓ Vous ne pouvez pas laisser votre enfant seul dans le lieu d'accueil.
- ✓ A la fin de la séance, vous êtes invités à ranger jeux et jouets.
- ✓ Vous devez ôter vos chaussures dans l'espace d'accueil.
- ✓ La capacité d'accueil étant limitée, les premières familles arrivées pourront laisser leur place aux nouveaux arrivants.
- ✓ L'utilisation du téléphone portable est interdite durant l'accueil.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES FAMILLES



Votre avis
NOUS INTÉRESSE !

Questionnaire de satisfaction – LAEP

Votre expérience au LAEP nous aide à faire évoluer le lieu et à répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles.

Ce questionnaire est anonyme. Merci de prendre quelques minutes pour partager votre expérience.

1 Depuis combien de temps fréquentez-vous le LAEP ?
- ☐ C'est ma première venue
- ☐ Depuis quelques semaines
- ☐ Depuis quelques mois
- ☐ Depuis plus d'un an

2 Qu'est-ce qui vous a donné envie de venir au LAEP ?
- ☐ Pour partager un moment avec mon enfant
- ☐ Pour rompre l'isolement
- ☐ Pour rencontrer d'autres parents
- ☐ Par curiosité / pour découvrir le lieu
- ☐ Pour permettre à mon enfant de rencontrer d'autres enfants
- ☐ Sur conseil d'un professionnel ou d'un proche
- ☐ Pour échanger avec les accueillants
- ☐ Autre :

3 Comment vous sentez-vous lorsque vous venez au LAEP ?

☐ Très à l'aise ☐ À l'aise ☐ Plutôt à l'aise ☐ Peu à l'aise

Qu'est-ce qui contribue à ce sentiment ?

4 Comment percevez-vous l'accueil proposé par les accueillants ?

☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Moyennement satisfaisant ☐ Peu satisfaisant

Vous sentez-vous :
- ☐ Écouté(e)
- ☐ Respecté(e) dans vos choix et votre façon d'être parent
- ☐ Libre de parler ou simplement d'être présent(e)
- ☐ Soutenu(e) lorsque vous en ressentez le besoin
- ☐ Accueilli(e) sans jugement

5 Le LAEP vous permet-il de faire des rencontres et d'échanger avec d'autres parents ?

☐ Beaucoup ☐ Un peu ☐ Peu ☐ Pas du tout

Si vous le souhaitez, pouvez-vous nous en dire davantage ?

PAYS DE L'AIGLE – LA NORMANDIE AUTREMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Orne



6 Selon vous, qu'est-ce que le LAEP apporte à votre enfant ?

7 Et pour vous, qu'est-ce que le LAEP vous apporte ?
- ☐ Un espace d'écoute
- ☐ Un espace où je peux souffler
- ☐ Un moment de partage avec mon enfant
- ☐ De la confiance dans mon rôle de parent
- ☐ Des échanges avec d'autres parents
- ☐ Autre :
- ☐ De nouvelles idées ou expériences autour de la parentalité

Si vous souhaitez préciser :

8 Y a-t-il quelque chose que vous appréciez particulièrement au LAEP ?

9 Y a-t-il des choses que vous aimeriez voir évoluer ou améliorer ?

Merci pour votre participation !

Vos paroles, vos idées et vos expériences nous permettent de faire évoluer le LAEP et de continuer à construire un lieu accueillant, accessible et bienveillant pour les enfants et leurs parents.

Merci de votre confiance !

PAYS DE L'AIGLE – LA NORMANDIE AUTREMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Orne

PLAQUETTE DE PRESENTATION



LA PARENT'AISE

Le Lieu Accueil Enfant Parent vous accueille

les mercredis de 9 h à 11 h 30
à la Halte- Garderie "Les Archers"

Nouvel accueil à partir du 2 octobre

les vendredis de 8 h 45 à 10 h 45
à la Maison de la Petite Enfance

Pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (mère, père ...)

ACCES LIBRE ET GRATUIT - SANS INSCRIPTION

PAYS DE L'AIGLE Renseignements au : 02 33 84 90 28

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Orne

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260928-2026-09-28-061-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026